

## Délibération du 27 février 2026

délibération **N°2026-16 C**

objet **Convention de participation financière de la société EIFFAGE à l'étude préliminaire confiée à SNCF Réseau pour la création de la partie publique d'un embranchement ferroviaire au nouveau centre de tri.**

- Date de convocation : le vendredi 20 février 2026
- Date de publication : le 6 mars 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 février 2026 s'est réuni le 27 février 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 23, Nombre de votants : 25

### POUVOIR DE VOTE

Laurent GRILLAUD donne pouvoir à Marie BENEVISE

Françoise VIGUET CARRIN donne pouvoir à Serge DALE BIANCO

### EXCUSES : 8

FABRE Maryse  
BARBIER Marie-Claire  
GUIGUE Thibaut  
GRILLAUD Laurent  
VIGUET-CARRIN Françoise  
BRUNIER Thierry  
SPIGARELLI Lucien  
VARESANO José

### ABSENTS : 10

LEOUTRE Jean-Marc  
BRUN Pierre  
JOLY Max  
SARTORI Walter  
GIRAUD Murielle  
RUFFIER-LANCHE René  
MAITRE Florian  
THEVENON Raphaël  
DANIS Georges  
AMET Yannick

### ELUS TITULAIRES PRESENTS : 21

BENEVISE Marie  
BOIX-NEVEU Arthur  
BLANQUET Denis  
VAN STRAATEN Nicolas  
DRIVET Jean-Marc  
CARDE Daniel  
GRANGE Yves  
GIRARD Marc  
TAIN Daniel  
BURNIER-FRAMBORET Frédéric  
RAUCAZ Christian  
DAL BIANCO Serge  
CHEMIN François  
CECILLE Joël  
PERRIER Jean-Claude  
SIMON Christian  
ROUGEAUX Jean-Pierre  
FRAISSARD Jean-Claude  
HANRARD Bernard  
BOIRON Laurence  
ZOCOLO Alain

### ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

DUNAND Marie  
VIBERT Christian

## Délibération du 27 février 2026

délibération **N°2026-16 C**

objet **Convention de participation financière de la société EIFFAGE à l'étude préliminaire confiée à SNCF Réseau pour la création de la partie publique d'un embranchement ferroviaire au nouveau centre de tri.**

Arthur BOIX-NEVEU, vice-président en charge des centres de tri, rappelle que Savoie Déchets engage depuis 2023 des études sur le report modal vers le fer du transport des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives.

Une première étude, menée par CAP TRAIN, a validé la faisabilité technique de la construction de la partie privative de l'embranchement ferroviaire sur le site du nouveau centre de tri.

Une seconde étude, menée par ECO MODAL, a validé la faisabilité technique du report modal des déchets et a estimé les surcouts liés à cette logistique.

Pour finaliser l'étude technico-économique du report modal, une étude préliminaire de SNCF Réseau concernant le raccordement entre la partie privative de Savoie Déchets et la voie appartenant à SNCF Réseaux est nécessaire. Le devis proposé par SNCF Réseau s'élève à 75 291,67 € HT.

Seul SNCF Réseau, en tant que gestionnaire du réseau peut analyser la faisabilité du raccordement d'un nouvel embranchement sur son réseau. Cette prestation ne peut donc faire l'objet d'une mise en concurrence.

La société EIFFAGE s'est rapprochée de Savoie Déchets dans le cadre d'un projet de transport par rail de matériaux de travaux publics. Compte-tenu de l'intérêt de la société EIFFAGE pour la mutualisation de cette infrastructure, il est proposé la signature d'une offre de concours pour la participation financière d'EIFFAGE à l'étude préliminaire de SNCF Réseau.

La répartition des participations entre EIFFAGE et Savoie Déchets est effectuée au prorata des tonnages projetés selon le tableau suivant :

	<b>EIFFAGE</b>	<b>Savoie Déchets</b>
Tonnages (t)	120 000	30 000
% participation	80%	20%
Participation HT	60 233,34 €	15 058,33 €
Participation TTC	72 280,00 €	18 070,00 €
Total HT	75 291,67 €	
Total TTC	90 350,00 €	

Savoie Déchets s'engage à rembourser à EIFFAGE sa participation dans le cas où l'étude ne serait pas commandée par Savoie Déchets dans un délai de 2 ans après la signature de l'offre de concours.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,


**Vu** les statuts de Savoie Déchets en date du 16 décembre 2025,.

***Le Comité Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** la signature d'une offre de concours de la société EIFFAGE pour participer financièrement à l'étude préliminaire réalisée par SNCF Réseau pour la création de la partie publique d'un embranchement ferroviaire au nouveau centre de tri.

**Article 2 : autorise** la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Laurence BOIRON  
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE  
Présidente

